

RECOMMANDATIONS SANITAIRES TEMPORAIRES DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ¹

À L'ATTENTION DES PERSONNES PHYSIQUES
DANS LE CADRE DE LA CRISE
SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Version du 11/03/2022

¹ Ce document contient également des références à des obligations légales sur base de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19.

De manière générale, il est fait appel à la responsabilité de tout un chacun afin d'auto-évaluer le risque que peuvent présenter certaines situations et d'appliquer les gestes barrière nécessaires afin de minimiser tout risque de propagation du virus.

Malgré la suppression d'un grand nombre de restrictions sanitaires grâce à une situation peu inquiétante dans le système de soins, le virus SARS-CoV-2, agent causal de la COVID-19, continue à circuler dans la population et risque de provoquer des maladies graves parmi les personnes hautement vulnérables du fait de leur âge avancé ou d'une condition médicale préexistante. Même si la vaccination protège efficacement contre les formes graves de maladie, il convient de réaliser que certaines personnes vulnérables ne peuvent pas construire une réponse immunitaire protectrice. Il est essentiel que l'ensemble de la population se mobilise pour protéger ces personnes vulnérables. Certaines mesures sanitaires devront donc subsister et feront dorénavant partie de nos bonnes habitudes quotidiennes, à savoir :

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- Si une personne est malade et si elle présente des symptômes d'une infection respiratoire supérieure, elle reste à la maison. Dans cette situation, un test antigénique rapide (TAR) à la recherche du virus SARS-CoV-2 est indiqué. Alternativement, et surtout si les symptômes sont importants, un contact avec un médecin est recommandé de préférence via téléconsultation. Le médecin peut prescrire, si indiqué, un test PCR à la recherche du virus de la COVID-19 et également à la recherche d'autres virus respiratoires (p.ex. virus de la grippe).
- Un TAR positif doit être déclaré à la Direction de la santé qui pourra proposer un test de confirmation, et mettra la personne en isolement en cas d'infection COVID-19 avérée. Le respect de la période d'isolement jusqu'à négativation des tests TAR (2 tests négatifs à plus de 24 heures d'intervalle) est indispensable pour ne pas transmettre le virus à d'autres personnes.
- Puisqu'un test TAR négatif n'exclut pas formellement la présence de virus SARS-CoV-2, le port d'un masque est recommandé en cas de symptômes respiratoires et de contacts avec d'autres personnes, malgré un test négatif. Le masque est important car il prévient également la transmission d'autres virus respiratoires qui peuvent causer des maladies plus ou moins sévères.
- Le port de masque, de façon préventive, doit également être conseillé en cas de grande affluence de personnes dans un espace réduit. Ceci est d'autant plus important que la personne est vulnérable et qu'il s'agit d'un espace fermé avec une mauvaise ventilation. Le masque FFP2 donne une meilleure protection contre l'infection, sous condition qu'il soit correctement porté. Le masque de type artisanal est d'efficacité moindre que les masques chirurgicaux ou FFP2. En règle générale, le port de masque réduit de 50% le risque d'infection.

- Il est recommandé de se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsqu'on tousse ou éternue, de jeter le mouchoir souillé à la poubelle, et de se laver les mains ensuite. Si aucun mouchoir n'est disponible, on préconise de tousser ou éternuer dans le creux du coude et non pas dans les mains.
- Afin de protéger les personnes vulnérables, il est recommandé de pratiquer un TAR avant de rendre visite à une telle personne (p.ex. avant une visite chez un parent en maison de soins ou avant de rencontrer une personne qui souffre d'une maladie grave). Ceci est aussi applicable si le visiteur et la personne vulnérable sont vaccinés ou rétablis d'une infection antérieure. En effet, l'immunité acquise ou naturelle réduit le risque d'infection, mais ne protège pas à 100%.
- En général, il est recommandé de veiller à une bonne ventilation des espaces intérieurs. Ceci réduit fortement la concentration de virus dans l'air et limite ainsi le risque d'infection. En cas de présence de plusieurs personnes dans une pièce, on peut ouvrir les fenêtres pendant quelques minutes toutes les 20 à 30 minutes.
- De nombreux virus respiratoires sont transmis également par les mains. L'hygiène des mains, de préférence par lavage régulier à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes, reste donc recommandée. Si un lavage des mains n'est pas possible pour des raisons pratiques, une désinfection avec un gel hydro-alcoolique constitue une alternative intéressante.